

FOIRE AUX QUESTIONS

Réponses aux questions les plus fréquemment posées.

Quelle est la période d'inscription aux Ecoles européennes (EE) à Luxembourg ?

Année	2010	2011
Cycles maternel et primaire	Avril 12 → Juin 7	Avril 11 → Juin 9
Ecole secondaire	Avril 12 → Juin 7	Avril 11 → Juin 9
<i>Mais pas</i>	Mai 13 → 16 et 22 → 30	Avril 16 → 30 et Mai 28 → Juin 5

Il n'est pas possible de déposer des demandes avant ces dates ou une année à l'avance.

Où doit-on inscrire les élèves ?

L'endroit est différent en fonction du cycle et des sections linguistiques. Veuillez vous référer au document publié sur notre site web sous « Inscriptions ».

Les Ecoles européennes sont-elles accessibles aux enfants dont les parents ne travaillent pas dans les Institutions Européennes ?

Oui, elles le sont mais le nombre de places est limité et soumis à des règles précises.

Dans les écoles, il existe trois catégories d'élèves :

- Les élèves de Catégorie 1 : Il s'agit des enfants des fonctionnaires de l'UE et personnel assimilé ayant un contrat d'un an minimum et les enfants du personnel scolaire. Leurs parents ne payent pas de minerval.
- Les élèves de Catégorie 2 : Ces enfants sont admis aux conditions prévues dans les accords conclus entre les écoles et certaines sociétés ou organisations, en vertu desquels un minerval est versé aux Ecoles concernées, celui-ci représentant le coût réel de la scolarité des élèves.
- Les élèves de Catégorie 3 : Ces enfants sont inscrits en privé ; les parents de ces élèves paient un minerval qui est déterminé annuellement par le Conseil supérieur. Les places disponibles sont très limitées.

Veuillez trouver davantage de détails sur notre site web dans la rubrique « Inscriptions ».

Quelle est la différence entre l'Ecole européenne Luxembourg 1 et l'Ecole européenne Luxembourg 2 ?

Deux Ecoles Européennes existent à Luxembourg : Luxembourg 1 (Kirchberg) et Luxembourg II (Bertrange/Mamer). Les deux Ecoles suivent le même programme et ont la même structure administrative.

Les bâtiments de l'EE Luxembourg II sont en construction. Actuellement, l'EE Luxembourg II ne comprend que les cycles maternel et primaire et est située (jusqu'en 2012/2013) au Kirchberg à côté de l'EE Luxembourg I. Tous les élèves des sections et langues maternelles suivantes sont automatiquement inscrits à Luxembourg II : tchèque, danoise, grecque, hongroise, italienne, maltaise, roumaine, slovène, slovaque. Jusqu'en 2012/2013, les élèves de 5^{ème} primaire sont admis automatiquement au cycle secondaire de l'EE Luxembourg I.

L'EE Luxembourg I est située au Kirchberg et comprend les trois cycles d'études : maternel, primaire, secondaire. Les élèves des sections et des langues maternelles suivantes sont automatiquement inscrits à l'EE Luxembourg I : bulgare, néerlandaise, estonienne, finlandaise, lettonne, lituanienne, polonaise, portugaise, espagnole, suédoise.

Les deux Ecoles ont une section francophone, une section anglophone, une section germanophone et dispensent l'enseignement de l'irlandais. Après leur inscription, les élèves seront orientés vers une des deux écoles.

Comment les élèves des sections DE, FR, EN sont-ils répartis entre les deux écoles ?

En 2004, les Parents et la Direction des Ecoles ont établi des règles d'attribution. Veuillez consulter le document « Politique d'inscription pour les Ecoles européennes de Luxembourg » ainsi que la carte figurent sur notre site web dans la rubrique « Inscriptions ». Ces règles d'attribution ont été approuvées par les Conseils d'administration.

L'attribution est en principe définitive afin que des classes complètes ou de grands groupes d'élèves qui se connaissent bien, soient transférés ensemble vers la nouvelle école en 2012.

Cependant, les parents peuvent demander un transfert au directeur de l'école fréquentée par leurs enfants. Une telle demande doit être introduite par écrit au mois d'avril. Si des places sont disponibles, le transfert vers l'autre école peut être accordé pour l'année scolaire suivante.

Toutes les demandes concernant les élèves des cycles primaire et maternel sont gérées par le Directeur de l'école qui les traite. Les réponses seront envoyées lorsque toutes les inscriptions et les promotions auront été traitées.

Quand les parents sont ils informés de l'admission de leur enfant ?

En principe tous les élèves des catégories I et II sont admis sauf quelques exceptions éventuelles pour la catégorie II. Les élèves de la catégorie III sont admis en fonction des places disponibles.

La réponse finale ainsi que l'attribution à une classe sont expédiées en juillet, les catégories I et II aussi tôt que possible, la catégorie III au plus tard le 12 juillet. Les parents sont priés de ne pas appeler le secrétariat. La procédure prend du temps et le personnel de l'école n'est pas autorisé à donner des réponses individuelles tant que toutes les demandes n'ont pas été traitées.

Quelles sections linguistiques trouve-t-on dans chaque école ?

Luxembourg I

Néerlandaise, francophone, anglophone, germanophone, finnoise, polonaise, portugaise, espagnole, suédoise.

Luxembourg II

Tchèque, danoise, anglophone, francophone, germanophone, grecque, hongroise, italienne

Quel est l'âge d'admission aux Ecoles Européennes ?

Ecole maternelle : Pour pouvoir être admis, l'enfant doit atteindre l'âge de 4 ans avant le 1^{er} janvier de la première année scolaire maternelle.

Ecole primaire : Pour pouvoir être admis, l'enfant doit atteindre l'âge de 6 ans avant le 1^{er} janvier de la première année scolaire primaire.

Un enfant qui atteint l'âge de 4 ans plus tard au cours de l'année scolaire, doit attendre l'année scolaire suivante pour être admissible.

Quelles sont les langues II enseignées dans les Ecoles européennes ?

Tous les élèves choisissent une des trois langues II enseignées : français, anglais, allemand.

La langue II doit être différente de la langue de la section, sauf pour les élèves SWALS*. En première année primaire, l'enseignement de la langue II débute après les vacances de la Toussaint. La langue II sera utilisée comme langue véhiculaire pour plusieurs cours.

* SWALS = Students Without A Language Section (Elèves sans section linguistique correspondant à leur langue maternelle)

Que fait l'Ecole pour les élèves ayant un niveau de connaissance linguistique insuffisant ?

Les élèves des pays dont la section n'est pas créée dans les Ecoles européennes de Luxembourg (Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Slovaquie, Roumanie, Slovaquie = élèves SWALS) sont admis en principe en section FR, EN ou DE. Pour ces élèves, une structure d'apprentissage intensif de la langue de la section à laquelle ils sont inscrits existe. Cette aide est maintenue pendant le temps nécessaire.

L'école dispose aussi d'une structure de Learning support (Cours d'Appui) pour les élèves ayant des difficultés d'apprentissage. Veuillez vous adresser au professeur de classe.

Comment paie-t-on le minerval ?

Catégorie II : L'employeur, qui a signé un contrat avec l'Ecole, reçoit la facture et la paie directement à l'Ecole.

Catégorie III : L'Ecole envoie une facture aux parents des élèves de catégorie III. 25% du minerval doit être payé avant le 15 août sinon l'inscription peut être annulée. Ces 25% sont non-remboursables. Le solde de 75% peut être payé en un ou en trois versements. Les détails de cette procédure sont joints à la facture.

Quel est l'horaire de la journée scolaire ?

La journée scolaire du primaire commence à 8h45 et il est très important d'arriver à l'heure. A l'école maternelle, les élèves doivent arriver au plus tard à 9h, mais la classe démarre ses activités à 8h50.

EE Luxembourg II	Lundi	Mercredi	Mardi, Jeudi, Vendredi
Ecole maternelle	8h35-16h20	8h35-12h50	8h35-12h50
Classes primaires P1 & P2	8h45-16h20	8h45-16h20	8h45-12h50
Classes primaires P3 à P5	8h45-16h25	8h45-16h25	8h45-12h55

La répartition des cours dans l'horaire de la classe est décidée par l'enseignant en fonction des disponibilités de salles et des horaires d'autres cours tels que éducation physique, musique, religion/morale etc. Les récréations et les repas des différents niveaux de classes n'ont pas lieu à la même heure ; le professeur de classe va fournir des informations détaillées en début d'année scolaire.

L'Ecole dispose-t-elle d'une crèche ?

Non, l'Ecole européenne n'accepte que les enfants à partir de quatre ans. Par ailleurs, l'Ecole ne prend pas en charge les élèves en dehors des heures de classe.

L'Unité « Office Infrastructure et Logistique, abrégée OIL » de la Commission Européenne gère une crèche et une garderie abrégée CPE qui s'occupent des enfants des membres du personnel. Voir le site <http://ec.europa.eu/comm/oil>, rubrique CPE sous buildings/bâtiments.

Y-a-t-il des bus scolaires ?

Oui, il y a des bus qui amènent les élèves à l'école et les ramènent chez eux après l'école. Les enfants sont surveillés dans les bus qui arrivent normalement à la gare des bus de l'EE Luxembourg I (rue Léon Hengen). De là, une navette surveillée transporte les élèves jusqu'à l'école maternelle et jusqu'au Village pédagogique de l'EE Luxembourg II (rue R. Coudenhove-Kalergi).

L'association privée ATSEE organise et gère ce service : <http://www.euroschool.lu/bus>.

Où et quand les élèves prennent ils leur repas de midi ?

Les élèves de l'Ecole maternelle prennent leur repas chaud en classe le lundi (qui est la seule journée longue).

Chaque lundi et mercredi, les élèves du primaire se rendent au réfectoire de l'école entre 12 et 14h. Un roulement est établi selon les classes et les niveaux. Les élèves peuvent opter pour le repas chaud proposé par l'école ou amener leur repas froid de la maison et le manger à la cantine.

Les repas sont payés par un système d'abonnement trimestriel ou annuel. Les circulaires d'information et les virements sont distribués en classe en fin d'année scolaire ou envoyés aux nouveaux parents. Ceux qui amènent leur propre repas devront payer une participation aux frais pour le service que la cantine (= société privée) leur offre.

Pour le cycle secondaire, le règlement des frais de repas se fait obligatoirement au moyen de cartes de paiement électroniques délivrées par l'école.

L'Ecole organise-t-elle des activités périscolaires ?

L'Association des Parents d'Elèves (APEEE) organise de nombreuses activités. Veuillez consulter le site www.activitésperiscolaires.lu.

Les élèves portent-ils un uniforme ?

Non, il n'y a pas d'uniforme scolaire

Pour la pratique des activités sportives et pour la natation les vêtements adéquats sont requis. Certains enseignants des cycles maternel et primaire demandent aux élèves de porter des chaussures d'intérieur/pantoufles en classe, surtout en hiver.

Les parents doivent-ils acheter des livres ?

Ecole primaire :

Oui. Les parents achètent les livres. Une liste des livres requis est distribuée en classe en fin d'année scolaire ou envoyées aux nouveaux parents avec la confirmation d'inscription. Quelques livres sont fournis par l'école contre paiement.

Ecole secondaire

Oui. Les parents achètent les livres. Des listes de livres sont distribuées aux élèves à la fin de l'année scolaire pour l'année scolaire suivante. Pour les nouveaux élèves, la liste des livres leur est envoyée par courrier postal. Par ailleurs, ces listes sont également disponibles sur le site web de l'école (www.euroschool.lu).